

Aux médias

Expériences positives des cantons avec la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement

Les cantons confirment les expériences positives réalisées jusqu'à présent avec la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement. Une semaine après la Conférence des gouvernements cantonaux, c'est la Conférence des chefs des départements de l'économie publique qui a aujourd'hui pris connaissance des rapports d'expériences. Il s'agit désormais, par un Oui convainquant à l'extension de l'Accord aux nouveaux membres de l'UE le 25 septembre 2005, d'assurer le maintien de cet accord éprouvé conclu entre la Suisse et l'UE.

Les mesures d'accompagnement (loi sur les travailleurs détachés; extension facilitée des conventions collectives de travail et des contrats de travail ordinaires; commissions tripartites) sont entrées en vigueur le 1er juin 2004. Après les difficultés du début, tous les acteurs impliqués, les partenaires sociaux dans les commissions paritaires et les cantons dans les organes de contrôle tripartites, ont amélioré les mécanismes de surveillance. La révision des mesures d'accompagnement introduit d'autres moyens de prévention qui permettent de parer à tout développement éventuel non souhaité.

Lors de son assemblée plénière du 24 juin 2005, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a adopté un rapport d'expériences relatif à l'Accord sur la libre circulation des personnes. A l'occasion de sa réunion de ce jour, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a examiné le rapport d'expériences concernant les mesures d'accompagnement. Les constats tirés de ces deux rapports sont positifs et renforcent les cantons dans leur conviction qu'il faut assurer, par un Oui clair et net le 25 septembre, la poursuite de cet accord éprouvé avec l'UE.

Après trois ans d'expérience avec l' Accord sur la libre circulation des personnes et une année d'expérience avec les mesures d'accompagnement, les cantons confirment que le régime a tenu ses promesses. L'économie suisse a pu exploiter de nombreuses opportunités qui s'offraient à elle. L'immigration est devenue européenne et est toujours restée contrôlée. Les salaires n'ont pas été cassés, ni le chômage n'a augmenté. Les directeurs cantonaux de l'économie publique réaffirment aujourd'hui que les cantons assument leur responsabilité dans la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.

Sur la base des expériences réalisées avec la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement et vu les opportunités qu'offre l'extension de la libre circulation des personnes à l'économie suisse mais aussi à la population suisse, les cantons

soutiennent le projet en votation le 25 septembre 2005. Par le biais d'une résolution, la CDEP confirme aujourd'hui vouloir s'engager pour l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes et pour la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement renforcées.

Berne, le 30 juin 2005

Informations complémentaires:

- Josef Keller, conseiller d'Etat, président CDEP (tél. 071 229 34 87)
- Ralph Lewin, conseiller d'Etat, président du groupe de travail Libre circulation des personnes de la CdC (tél. 061 267 85 40)
- Sandra Vetsch, secrétaire CDEP (tél. 043 259 49 40)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 031 320 30 00 / 079 456 92 92)